



**Bruxelles, le 15 janvier 2016
(OR. en)**

5318/16

**ECOFIN 29
UEM 17
SOC 25
EMPL 19**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 15565/15
Objet:	Rapport 2016 sur le mécanisme d'alerte - Conclusions du Conseil ECOFIN (15 janvier 2016)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil concernant le rapport 2016 sur le mécanisme d'alerte, que le Conseil a adoptées lors de sa 3442^e session, tenue le 15 janvier 2016.

Rapport 2016 sur le mécanisme d'alerte

- Conclusions du Conseil ECOFIN –

Le Conseil ECOFIN:

1. ACCUEILLE favorablement le cinquième rapport de la Commission sur le mécanisme d'alerte (RMA), qui constitue le point de départ du cycle annuel de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) dans le contexte du Semestre européen 2016;
2. PARTAGE LARGEMENT l'analyse horizontale que fait la Commission de l'ajustement des déséquilibres macroéconomiques dans l'UE et au sein de la zone euro; SE FÉLICITE des progrès que les États membres ont continué de réaliser dans la correction de leurs déséquilibres extérieurs et intérieurs, contribuant ainsi au rééquilibrage qui s'opère dans l'UE et au sein de la zone euro; NOTE la reprise modérée et la faible inflation, qui continuent à peser sur la réduction des déséquilibres et sur les risques macroéconomiques; SOULIGNE que d'importantes difficultés subsistent et que de nouvelles mesures sont nécessaires pour s'attaquer aux déséquilibres, en particulier aux niveaux élevés d'endettement, au chômage élevé ainsi qu'à la tendance au recul de la croissance potentielle et de la productivité. Dans le même temps, la persistance d'excédents des comptes courants dans certains États membres où les besoins de désendettement sont relativement faibles pourrait, dans certaines circonstances, être révélatrice de grands déséquilibres entre épargne et investissement nécessitant l'adoption de mesures; NOTE que, dans de nombreux pays, le rééquilibrage des déficits vers des positions excédentaires combiné à des excédents persistants et élevés dans d'autres a entraîné un ajustement asymétrique qui a conduit à une position excédentaire forte et croissante de la zone euro dans son ensemble, dont les conséquences méritent que l'on y prête davantage attention; CONVIENT, dans l'ensemble, de la nécessité de procéder à de nouvelles réformes vigoureuses pour stimuler l'investissement et libérer le potentiel de croissance;

3. NOTE que l'analyse économique sommaire présentée par la Commission dans son RMA recense dix-huit États membres pour lesquels une analyse plus fouillée se justifie sous la forme de bilans approfondis, sur la base desquels il est possible de déterminer l'existence ou la persistance de déséquilibres ainsi que leur nature; EST CONSCIENT de la nécessité d'analyser de manière plus fouillée l'évolution récente de la situation dans les seize États membres où des déséquilibres ont été constatés l'année dernière, afin d'évaluer si les déséquilibres s'atténuent, persistent ou s'accroissent, en tenant compte de la mise en œuvre de mesures adéquates, notamment celles qui avaient été recommandées précédemment dans le cadre du Semestre européen; NOTE que la Commission examinera de manière plus approfondie les difficultés potentielles dans deux autres États membres;
4. bien que les pays faisant l'objet d'un programme ne soient pas évalués dans le cadre de la PDM dans la mesure où ils sont soumis à une surveillance étroite au titre de ce programme, SOULIGNE que ces pays doivent maintenir, dans le cadre de leurs programmes d'ajustement, les progrès déjà accomplis grâce aux réformes visant à corriger les déséquilibres recensés à leur sujet; SOUSCRIT à l'intention de la Commission d'évaluer la situation de Chypre après la sortie attendue, en mars 2016, du programme d'assistance financière en cours et l'intégration dans le cadre de la surveillance classique; ESTIME qu'il conviendrait de faire de même à l'égard d'autres pays faisant l'objet d'un programme une fois que leurs programmes d'ajustement économique ont été menés à bonne fin;
5. SALUE l'intention de la Commission de publier les bilans approfondis en février, dans le cadre des rapports par pays, qui intègrent également l'analyse complémentaire faite par la Commission concernant d'autres questions structurelles pertinentes pour le Semestre européen; SOULIGNE qu'il est nécessaire de se concentrer sur les principaux défis, tels que le fort endettement, la faible croissance potentielle et le chômage élevé, tout en établissant une distinction claire entre les États membres en fonction des types de problèmes auxquels ils sont confrontés, du degré de risque et de l'urgence qu'il y a à les résoudre afin d'agir rapidement pour éliminer les principaux risques; CONVIENT qu'il y a lieu d'utiliser pleinement la PDM et, le cas échéant, d'en appliquer le volet correctif;

6. aussi important soit-il de s'attaquer aux problèmes sociaux et du marché du travail, SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉ par le fait que la Commission ait ajouté trois nouveaux indicateurs en matière d'emploi au tableau de bord compte tenu de la nécessité de préserver l'efficacité du tableau de bord en tant que dispositif d'alerte précoce ainsi que de la nature de la PDM en tant que procédure établie pour se concentrer sur la constatation, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques; SOULIGNE que les indicateurs sociaux et ceux relatifs au marché de l'emploi ne sont pas pertinents pour identifier des risques macrofinanciers et que l'évolution de ces indicateurs ne peut pas déclencher la prise de mesures dans le cadre de la PDM; MET EN EXERGUE la nécessité de poursuivre les travaux techniques visant à améliorer encore la pertinence du tableau de bord ainsi que les cadres et instruments d'analyse des évolutions intervenues et des facteurs qui déclenchent les déséquilibres et permettent de les corriger, en vue d'affiner encore l'analyse sous-jacente et les résultats;

7. SE RÉJOUIT de l'intention de la Commission d'améliorer encore la mise en œuvre de la PDM, notamment par la publication d'un compendium qui recensera et rassemblera les informations pertinentes concernant la mise en œuvre de la PDM, par une stabilisation des catégories de déséquilibres dans le cadre de la PDM et par une clarification des critères qui guident les décisions de la Commission en ce qui concerne la constatation des déséquilibres et leurs conséquences pour la mise en œuvre de la PDM et pour les recommandations de la Commission; SOULIGNE que la transparence et la prévisibilité de la PDM sont essentielles pour que les États membres s'approprient la procédure, ce qui, à son tour, est primordial pour que la PDM soit efficace;

8. SE FÉLICITE des discussions sur l'avancement des réformes recommandées dans le cadre de la PDM pour la Croatie, la Bulgarie, la France et l'Italie, dont les déséquilibres sont considérés excessifs, ainsi que pour la Slovénie, l'Espagne et l'Irlande, dont les déséquilibres requièrent des mesures décisives et un suivi spécifique; NOTE que, pour le Portugal, le suivi spécifique aura lieu début 2016; EST CONSCIENT des mesures prises et des réponses apportées pour corriger les déséquilibres qui ont été constatés; SOULIGNE, dans le même temps, que d'importantes difficultés subsistent et que de nouvelles réformes doivent être entreprises et complétées par un suivi approfondi de leur mise en œuvre pour assurer une correction durable des déséquilibres;
 9. enfin, INVITE les États membres à s'attaquer de façon ambitieuse et concrète aux problèmes recensés dans le cadre de la PDM.
-